

# CAPACITÉ PORTANTE DU LAC STE-MARIE

	Nombre 2015	Nombre 2020	Surface de sécurité (HA) (1)	Surface totale potentiellement utilisée (HA)
Chaloupe moteur électrique	2	2	3	6
Chaloupe / Zodiac moteur à essence	25	22	5	110
Ponton	81	86	6	516
<b>Motomarine</b>	<b>43</b>	<b>68</b>	7	476
<b>Bateau ski</b>	<b>72</b>	<b>70</b>	7	490
<b>Bateau wake / surf</b>	<b>32</b>	<b>46</b>	7	322
<b>Total - Embarcations motorisées</b>	<b>255</b>	<b>294 (2)</b>	<b>+15,3%</b>	<b>1920</b>

- La superficie du lac Ste-Marie est de 1 40 HA; la superficie navigable est de 77,4 HA, soit 55% de la superficie du lac
- La superficie requise selon le nombre d'embarcations réelles représente une superficie de près 25 fois celle de notre lac

(1) Source: Moyenne de 8 auteurs de la surface réservée par les embarcations motorisées

(2) Ce chiffre représente le nombre d'embarcations amarrées aux quais, excluant les entrées / sorties le même jour

# CAPACITÉ PORTANTE DU LAC STE-MARIE (SUITE)

- Le nombre d'embarcations motorisées en hausse de 15% sur 5 ans, particulièrement les motomarines (+58%) et les bateaux wake/surf (+43%)
- Un plus grand nombre d'embarcations plus puissantes exacerbe les conséquences environnementales et les enjeux de cohabitation sécuritaire
- Une embarcation motorisée exige 6,5 HA de surface de sécurité (1920 HA / 294 embarcations)
- Donc, la capacité portante du lac Ste-Marie est de 12 embarcations circulant à grande vitesse (77,4 HA / 6,5 HA)
- Une observation visuelle faite en 2018 sur 6 jours achalandés et dans 4 zones du lac indique qu'il y a une moyenne de 17,5 embarcations en même temps sur le lac, excédant ainsi la capacité portante du lac; compte tenu de la hausse du nombre d'embarcations, ce chiffre est supérieur en 2020
- Cette observation se confirme par le sondage: 72,1% des répondants considèrent qu'il y a un nombre élevé d'embarcations motorisées dans les mêmes baies en période achalandée

(1) Sommaire du document: Capacité portante du lac Ste-Marie, APEL Lac Ste-Marie, Été 2018 – révisé Été 2020